

# CONSEIL PROVINCIAL

## Réunion publique du 21 octobre 2008

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente,

MM. Georges FANIEL et Roger SOBRY siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Il est constaté par la liste des présences que 81 membres assistent à la séance.

### Présents :

Mme Myriam ABAD - PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Isabelle FRESON (MR), Mme Chantal GARROY - GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Eric JADOT (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ - CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS).

M. Michel FORET, Gouverneur et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

### Excusés :

M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Mélanie GOFFIN (CDH) et Mme Isabelle STOMMEN (CDH).

## I ORDRE DU JOUR.

### Séance publique ordinaire

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008.
2. Budget 2008 – 3<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires.  
**(document 08-09/005) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
3. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2008 – 4<sup>ème</sup> série.  
**(document 08-09/006) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
4. Approbation des comptes de gestion pour l'année 2007 provenant de différents legs.  
**(document 08-09/007) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**

5. Modifications à apporter au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux et aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant (concerne le nouveau cadre du secteur Musées – Expositions).  
**(document 08-09/008) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
6. Services provinciaux : Marché de fourniture – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus 8+1 destiné à Lierneux, d'un minibus 8+1 destiné au Service des Sports ainsi qu'un minibus 20+1 destiné au département formation (Ecopol).  
**(document 08-09/009) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
7. Services provinciaux : Marché de fourniture – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un camion d'un poids total au sol de maximum 11.990 kgs et d'une charge utile +/- 6 tonnes destiné au Complexe provincial des Hauts-Sarts.  
**(document 08-09/010) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
8. Assainissement du compte de gestion du Centre Hospitalier l'Accueil à Lierneux.  
**(document 08-09/011) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
9. Examen de la gestion des droits constatés non recouverts en matière non fiscale – Avis de la Cour des Comptes.  
**(document 08-09/012) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
10. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de la toiture du bâtiment 2, d'isolation thermique et éclairage naturel à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid – Adjudication publique.  
**(document 08-09/013) – 8<sup>ème</sup> commission (Travaux)**
11. Compte budgétaire 2007.  
**(document 08-09/001) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
12. Perception des taxes provinciales pour l'année 2009.  
**(document 08-09/002) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
13. Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009.  
**(document 08-09/003) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
14. 1<sup>ère</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009.  
**(document 08-09/004) – 7<sup>ème</sup> commission (Finances et Services provinciaux)**
15. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008 et successivement des réunions d'octobre 2008.

## **II ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE**

1. Retrait de la Province de Liège de l'ASBL « Profruit ».  
**(document 08-09/014) – 2<sup>ème</sup> commission (Agriculture)**
2. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement des colonnes pendulaires de la façade avant de la Fédération du Tourisme.  
**(document 08-09/015) – 8<sup>ème</sup> commission (Travaux)**
3. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la chaufferie du pavillon « Les Sapins » au C.H.S. « L'Accueil » à Lierneux.  
**(document 08-09/016) – 8<sup>ème</sup> commission (Travaux)**
4. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la production d'eau chaude sanitaire à la Haute Ecole de la Province de Liège.  
**(document 08-09/018) – 8<sup>ème</sup> commission (Travaux)**

5. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d’installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l’Administration centrale provinciale.  
**(document 08-09/019) – 8ème commission (Travaux)**
6. Mise en non-valeurs de créances fiscales.  
**(document 08-09/020) – 7ème commission (Finances et Services provinciaux)**
7. Participation de la Province de Liège à la fondation privée en cours de formation « Fondation pour la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM ».  
**(document 08-09/021) – 5ème commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)**
8. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de restauration – 2ème phase – dans le Parc du Château de Jehay.  
**(document 08-09/022) – 8ème commission (Travaux)**
9. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de la toiture du Bâtiment 7 et isolation thermique – 1ère phase – à l’Institut provincial de Promotion Sociale de Verviers (orientation technique) – Adjudication publique.  
**(document 08-09/023) – 8ème commission (Travaux)**
10. Question écrite d’un membre du Conseil provincial relative à la formation en langue allemande donnant accès au grade d’adjudant au sein des services d’incendie.  
**(document 08-09/017) - Réponse du Collège provincial**
11. Services provinciaux : Patrimoine – Acquisition d’un complexe destiné à la pratique du tennis.  
**(document 08-09/024) – Réunion conjointe de la 4ème Commission (Education physique, Sports et Jeunesse) et de la 8ème Commission (Travaux).**
12. Proposition de motion d’un membre du Conseil provincial relative à la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays.  
**(document 08-09/025)**

### **III LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2008**

M. Georges FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008.

### **IV COMMUNICATIONS DE MME LA PRÉSIDENTE.**

Avant d’entamer les réunions de la semaine, Mme Josette MICHAUX, Présidente, communique le schéma des travaux de l’assemblée :

Ce mardi 21 octobre :

- Réponse du Collège à la question écrite d’un membre du Conseil provincial relative à la formation en langue allemande donnant accès au grade d’adjudant au sein des services d’incendie.
- Examen de l’ensemble des dossiers autres que compte 2007 et budget 2009, ainsi que des points complémentaires, à l’exception des points complémentaires 11 et 12.
- Ouverture de la discussion sur le compte 2007 et les dossiers budgétaires 2009.

Le mercredi 22 octobre sera consacré à la poursuite de la discussion sur le compte 2007 et les dossiers budgétaires 2009.

Le jeudi 23 octobre sera consacré à l’intervention des chefs de groupe sur le compte 2007 et les dossiers budgétaires 2009.

Le vendredi 24 octobre sera consacré quant à lui à la réponse du Collège provincial et aux votes des dossiers compte 2007 et dossiers budgétaires 2009.

Mme la Présidente précise que l'ordre du jour actualisé des travaux d'octobre se trouve sur les bancs, ainsi qu'un répertoire des services d'aide dans la Province de Liège et la documentation émanant de la Maison du Social.

Mme la Présidente rappelle qu'une réunion conjointe des 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> commissions se tiendra après la séance de ce jour et signale qu'en raison d'une proposition de motion transmise par un membre de l'Assemblée, les 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> commission se réuniront le 23 octobre.

## **V DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS** **SOU MIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.**

<b>BUDGET 2008 – 3ÈME SÉRIE DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES.</b> <b>(DOCUMENT 08-09/005) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)</b>
---

De la tribune, M. Jean-Claude JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR et M. POUSSART

Votent CONTRE : les groupes CDH-CSP et ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **RESOLUTION**

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2008 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et, notamment, les articles :

- L2231-2 relatif au transfert des dépenses,
- L3111-1 à L3131-1 organisant la tutelle sur les provinces ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Sur proposition du Collège provincial ;

### **A R R E T E :**

**Article 1er.-** Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2008.

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
000/097900/07	Boni présumé des années antérieures	7.332.005,26	7.332.005,26-	0,00
000/790100/07	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	0,00	6.803.579,40	6.803.579,40
040/701001/07	Droits en instance estimés	0,00	19.309.900,00	19.309.900,00
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>7.332.005,26</b>	<b>18.781.474,14</b>	<b>26.113.479,40</b>

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>R.O prestations</u></b>			
	<b><u>Patrimoine privé</u></b>			
	<i>Patrimoine</i>			
124/702090	Loyers des propriétés provinciales	335.600,00	67.600,00-	268.000,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Archives provinciales</i>			
133/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	90.000,00	23.000,00-	67.000,00
	<b><u>Communications routières</u></b>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	450.000,00	90.000,00-	360.000,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/702090	Loyers des propriétés provinciales	25,00	25,00-	0,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/702090	Loyers des propriétés provinciales	1,00	1,00-	0,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/702090	Loyers des propriétés provinciales	25,00	25,00-	0,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	75.000,00	55.000,00-	20.000,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	85.000,00	5.640,00	90.640,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.480.000,00	593.600,00-	886.400,00
871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10.000,00	673.600,00	683.600,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	150.000,00	120.000,00-	30.000,00
	<b>Total R.O prestations</b>	<b>2.675.651,00</b>	<b>270.011,00-</b>	<b>2.405.640,00</b>
	<b><u>R.O transferts</u></b>			
	<b><u>Fonds</u></b>			
	<i>Fonds</i>			
026/701500	Compensation sur la taxe industrielle compensatoire	45.086,00	25.925,00-	19.161,00
	<b><u>Impôts</u></b>			
	<i>Impôts</i>			
040/701100	Autres occupations du domaine public	25,00	25,00-	0,00
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/742172	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	3.458.000,00	1.010.000,00-	2.448.000,00



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/740075	Minervals et droits d'inscription	801.000,00	985.000,00	1.786.000,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/740051	Subsides Européens	0,00	1,00	1,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/740041	Subventions pour fonctionnement	4.857.400,00	720.000,00-	4.137.400,00
	<b><u>Jeunesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/740020	Subventions de la Région wallonne	5.000,00	41.677,00	46.677,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/740071	Interventions d'organismes privés dans l'organisation d'activités socioculturelles	25,00	14.975,00	15.000,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	72.460,00	29.320,00	101.780,00
764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	85.590,00	14.500,00-	71.090,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>Maison du social</i>			
840/740020	Subventions de la Région wallonne	4.420,00	4.420,00	8.840,00
840/740040	Subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles	2.340,00	2.340,00	4.680,00
840/740061	Interventions d'organismes publics dans l'organisation d'activités socioculturelles	6.240,00	6.240,00	12.480,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/740046	Subventions communauté au Centre de coordination provincial pour le dépistage du cancer du sein	152.477,00	35.332,00-	117.145,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/740016	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du pacte des générations	157.500,00	157.500,00-	0,00
872/742510	Produit de la facturation des dépenses effectuées au profit de la Maison de soins psychiatriques de Lierneux	6.000.000,00	2.816.980,00-	3.183.020,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/740011	Remboursement cotisations patronales	164.000,00	36.000,00	200.000,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	80.440,00	28.860,00	109.300,00
872/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	125.930,00	32.880,00-	93.050,00
	<b>Total R.O transferts</b>	<b>16.017.933,00</b>	<b>3.664.309,00-</b>	<b>12.353.624,00</b>
	<b><u>R.O dette</u></b>			
	<b><u>Patrimoine privé</u></b>			

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<i>Patrimoine</i>			
124/750100	Dividendes de Dexia	2.216.850,00	252.133,00	2.468.983,00
	<b>Total R.O dette</b>	<b>2.216.850,00</b>	<b>252.133,00</b>	<b>2.468.983,00</b>

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
000/662001/07	<p><b>DEPENSES</b> <b>EXERCICES ANTERIEURS</b> Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire</p> <p style="text-align: right;"><b>Total Exercices Antérieurs</b></p>	<p>1.000.000,00</p> <hr/> <p><b>1.000.000,00</b></p>	<p>100.000,00</p> <hr/> <p><b>100.000,00</b></p>	<p>1.100.000,00</p> <hr/> <p><b>1.100.000,00</b></p>

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Prélèvements et provisions</u></b>			
	<b><u>Prélèvements</u></b>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/635310	Provision pour autres risques et charges, dotation	0,00	5.173.493,00	5.173.493,00
060/635410	Provision pour l'indexation des charges de personnel, dotation	0,00	2.128.230,00	2.128.230,00
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	4.673.779,00	3.843.722,00	8.517.501,00
060/681020	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire	0,00	5.063.689,00	5.063.689,00
	<b>Total Prélèvements et provisions</b>	<b>4.673.779,00</b>	<b>16.209.134,00</b>	<b>20.882.913,00</b>
	<b><u>D.O personnel</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/900001	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	1.000.000,00	400.000,00	1.400.000,00
	<b><u>Assurances</u></b>			
	<i>Assurances</i>			
050/627100	Primes d'assurances contre les accidents de travail	950.000,00	85.500,00	1.035.500,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Bureau des relations extérieures</i>			
104/620000	Rémunérations	160.410,00	3.000,00	163.410,00
104/621000	Allocations sociales directes	7.630,00	1.000,00	8.630,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	34.110,00	4.800,00-	29.310,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/620000	Rémunérations	1.099.910,00	5.000,00-	1.094.910,00
104/621000	Allocations sociales directes	52.120,00	16.300,00	68.420,00
104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	213.830,00	4.000,00	217.830,00
104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	156.000,00	5.000,00-	151.000,00
104/625000	Abonnements sociaux	3.830,00	400,00-	3.430,00
104/628010	Remboursements de traitements	0,00	1,00	1,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/620000	Rémunérations	2.638.120,00	67.100,00	2.705.220,00
106/621000	Allocations sociales directes	94.510,00	3.000,00	97.510,00
106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	558.980,00	30.000,00	588.980,00
106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	212.600,00	20.000,00-	192.600,00
106/625000	Abonnements sociaux	360,00	1.000,00	1.360,00
106/628010	Remboursements de traitements	611.360,00	20.000,00	631.360,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/620000	Rémunérations	9.070.640,00	185.000,00	9.255.640,00
131/621000	Allocations sociales directes	659.880,00	4.000,00-	655.880,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
131/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.573.680,00	5.000,00	1.578.680,00
131/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.004.260,00	90.000,00-	1.914.260,00
131/625000	Abonnements sociaux	55.300,00	10.000,00-	45.300,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	28.540,00	3.500,00-	25.040,00
133/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	6.820,00	7.000,00	13.820,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/620000	Rémunérations	6.908.530,00	30.000,00-	6.878.530,00
137/621000	Allocations sociales directes	525.540,00	20.000,00-	505.540,00
137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.116.120,00	15.000,00	1.131.120,00
137/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.569.550,00	49.000,00-	1.520.550,00
137/625000	Abonnements sociaux	16.100,00	3.000,00-	13.100,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/620000	Rémunérations	1.296.240,00	70.000,00-	1.226.240,00
138/621000	Allocations sociales directes	93.170,00	1.550,00	94.720,00
138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	218.930,00	9.000,00-	209.930,00
138/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	291.740,00	19.000,00-	272.740,00
138/625000	Abonnements sociaux	2.640,00	1.000,00-	1.640,00
	<i>Service informatique central</i>			
139/620000	Rémunérations	816.710,00	8.000,00	824.710,00
139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	171.560,00	23.000,00-	148.560,00
139/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	99.230,00	37.000,00	136.230,00
139/625000	Abonnements sociaux	3.160,00	800,00-	2.360,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Sécurité et ordre public</u></b>			
	<i>Police</i>			
331/628010	Remboursements de traitements	145.600,00	155.000,00	300.600,00
	<b><u>Communications routières</u></b>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/620000	Rémunérations	2.961.030,00	90.000,00-	2.871.030,00
420/621000	Allocations sociales directes	218.780,00	1.320,00	220.100,00
420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	477.080,00	18.000,00-	459.080,00
420/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	757.430,00	42.000,00-	715.430,00
420/625000	Abonnements sociaux	12.710,00	5.000,00-	7.710,00
	<b><u>Industrie et énergie</u></b>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/620000	Rémunérations	756.270,00	60.000,00-	696.270,00
530/621000	Allocations sociales directes	55.160,00	1.400,00-	53.760,00
530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	121.250,00	10.000,00-	111.250,00
530/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	158.360,00	7.000,00-	151.360,00
530/625000	Abonnements sociaux	3.090,00	2.000,00-	1.090,00
	<b><u>Tourisme</u></b>			
	<i>Tourisme</i>			
560/620000	Rémunérations	2.767.840,00	55.000,00-	2.712.840,00



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
560/621000	Allocations sociales directes	200.610,00	4.450,00	205.060,00
560/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	500.980,00	12.000,00-	488.980,00
560/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	410.200,00	18.000,00-	392.200,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/620000	Rémunérations	1.512.580,00	25.000,00	1.537.580,00
621/621000	Allocations sociales directes	111.290,00	3.000,00-	108.290,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	286.180,00	4.500,00	290.680,00
621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	291.470,00	5.000,00-	286.470,00
	<i>Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture</i>			
621/620000	Rémunérations	86.280,00	70.000,00-	16.280,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	24.300,00	20.500,00-	3.800,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/620000	Rémunérations	396.930,00	40.000,00-	356.930,00
621/621000	Allocations sociales directes	27.940,00	2.560,00	30.500,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	58.860,00	6.000,00-	52.860,00
621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	98.600,00	10.000,00-	88.600,00
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Direction générale et inspection de l'enseignement</i>			
701/620000	Rémunérations	3.003.089,61	28.000,00	3.031.089,61
701/621000	Allocations sociales directes	170.220,00	4.000,00-	166.220,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	515.380,39	12.000,00	527.380,39
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	618.100,00	29.000,00-	589.100,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Espace qualité formation de la Province de Liège</i>			
701/620000	Rémunérations	387.080,00	95.600,00	482.680,00
701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	83.630,00	24.000,00	107.630,00
701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	46.521,00	1.500,00	48.021,00
701/628010	Remboursements de traitements	56.000,00	10.000,00-	46.000,00
	<i>Espace Tremplin</i>			
701/621000	Allocations sociales directes	8.220,00	3.900,00	12.120,00
701/625000	Abonnements sociaux	660,00	200,00	860,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/620000	Rémunérations	3.929.590,00	3.600,00	3.933.190,00
706/621000	Allocations sociales directes	253.430,00	2.000,00	255.430,00
706/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	285.440,00	2.000,00-	283.440,00
706/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	78.850,00	5.000,00	83.850,00
706/625000	Abonnements sociaux	5.540,00	2.000,00-	3.540,00
	<i>Internats</i>			
708/620000	Rémunérations	4.180.180,00	60.000,00-	4.120.180,00
708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	659.680,00	3.000,00-	656.680,00
708/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	849.160,00	18.000,00-	831.160,00
708/625000	Abonnements sociaux	1.030,00	1.500,00	2.530,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/620000	Rémunérations	5.794.030,00	45.000,00-	5.749.030,00
732/621000	Allocations sociales directes	378.720,00	10.000,00-	368.720,00
732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	651.640,00	8.000,00-	643.640,00
732/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	366.850,00	20.000,00-	346.850,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/620000	Rémunérations	61.627.140,00	320.000,00-	61.307.140,00
735/621000	Allocations sociales directes	3.544.140,00	52.000,00-	3.492.140,00
735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.871.090,00	18.000,00-	5.853.090,00
735/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.931.940,00	150.000,00-	2.781.940,00
735/625000	Abonnements sociaux	75.700,00	10.000,00-	65.700,00
735/628010	Remboursements de traitements	198.030,00	70.000,00-	128.030,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/620000	Rémunérations	9.149.180,00	10.000,00-	9.139.180,00
736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	818.370,00	2.000,00-	816.370,00
736/625000	Abonnements sociaux	14.780,00	2.500,00-	12.280,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/620000	Rémunérations	29.509.810,00	760.000,00-	28.749.810,00
741/621000	Allocations sociales directes	1.867.850,00	80.000,00-	1.787.850,00
741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.626.910,00	40.000,00-	2.586.910,00
741/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	640.650,00	133.000,00-	507.650,00
741/625000	Abonnements sociaux	27.390,00	12.000,00-	15.390,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	44.970,00	1.000,00-	43.970,00
744/625000	Abonnements sociaux	3.020,00	2.500,00-	520,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/620000	Rémunérations	2.669.240,00	11.000,00-	2.658.240,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	207.260,00	4.000,00-	203.260,00
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	118.040,00	3.000,00-	115.040,00
752/625000	Abonnements sociaux	580,00	1.000,00	1.580,00
752/628010	Remboursements de traitements	83.130,00	83.130,00-	0,00
	<i>Institut médico-pédagogique de Micheroux</i>			
752/620000	Rémunérations	750.170,00	90.000,00	840.170,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	144.340,00	4.000,00	148.340,00
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	137.590,00	8.000,00-	129.590,00
752/625000	Abonnements sociaux	1.260,00	350,00	1.610,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/620000	Rémunérations	1.188.190,00	27.000,00-	1.161.190,00
752/621000	Allocations sociales directes	86.400,00	3.000,00-	83.400,00
752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	226.360,00	2.500,00-	223.860,00
752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	232.680,00	20.000,00-	212.680,00
752/625000	Abonnements sociaux	3.840,00	800,00-	3.040,00
	<b><u>Complexes de délassement</u></b>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/620000	Rémunérations	2.073.110,00	40.000,00	2.113.110,00
760/621000	Allocations sociales directes	121.310,00	1.700,00	123.010,00
760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	386.370,00	95.000,00	481.370,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
760/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	362.500,00	27.000,00-	335.500,00
760/625000	Abonnements sociaux	910,00	900,00	1.810,00
	<b><u>Jeunesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/621000	Allocations sociales directes	89.370,00	4.000,00-	85.370,00
761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	225.190,00	8.000,00-	217.190,00
761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	264.680,00	6.000,00-	258.680,00
761/625000	Abonnements sociaux	5.420,00	1.420,00-	4.000,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/620000	Rémunérations	3.254.980,00	15.000,00-	3.239.980,00
762/620900	Rémunérations des vacataires	387.103,00	16.000,00	403.103,00
762/621000	Allocations sociales directes	236.490,00	7.000,00-	229.490,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	547.800,00	3.000,00-	544.800,00
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	638.890,00	2.000,00-	636.890,00
762/625000	Abonnements sociaux	9.340,00	2.800,00-	6.540,00
	<i>Service des affaires culturelles - Médiathèque</i>			
762/620000	Rémunérations	810.060,00	60.000,00-	750.060,00
762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	139.020,00	10.000,00-	129.020,00
762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	165.410,00	3.000,00-	162.410,00
762/625000	Abonnements sociaux	2.430,00	1.500,00-	930,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/620000	Rémunérations	773.510,00	32.000,00-	741.510,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
763/621000	Allocations sociales directes	52.970,00	2.000,00	54.970,00
763/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	133.650,00	9.000,00-	124.650,00
763/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	156.480,00	2.200,00	158.680,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/620000	Rémunérations	3.529.560,00	52.000,00-	3.477.560,00
767/621000	Allocations sociales directes	254.830,00	5.000,00-	249.830,00
767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	572.230,00	5.000,00-	567.230,00
767/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	840.710,00	23.000,00-	817.710,00
767/625000	Abonnements sociaux	14.240,00	5.000,00-	9.240,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/620000	Rémunérations	1.864.490,00	42.000,00	1.906.490,00
764/621000	Allocations sociales directes	132.580,00	9.000,00-	123.580,00
764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	390.140,00	3.500,00-	386.640,00
764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	294.010,00	24.000,00-	270.010,00
764/625000	Abonnements sociaux	2.310,00	1.000,00	3.310,00
	<b><u>Arts</u></b>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/620000	Rémunérations	1.674.130,00	130.000,00	1.804.130,00
771/621000	Allocations sociales directes	111.010,00	8.000,00	119.010,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	285.310,00	16.500,00	301.810,00
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	332.740,00	8.200,00	340.940,00
771/625000	Abonnements sociaux	7.200,00	2.000,00-	5.200,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Château de Jehay</i>			
771/620000	Rémunérations	556.450,00	77.000,00-	479.450,00
771/621000	Allocations sociales directes	37.080,00	3.170,00	40.250,00
771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	109.660,00	19.000,00-	90.660,00
771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	84.630,00	17.000,00-	67.630,00
	<i>Fonds d'Histoire du Mouvement wallon</i>			
771/620000	Rémunérations	42.000,00	1.000,00-	41.000,00
771/621000	Allocations sociales directes	2.860,00	2.000,00	4.860,00
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>Maison du social</i>			
840/620000	Rémunérations	1.199.130,00	120.000,00	1.319.130,00
840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	243.090,00	9.000,00	252.090,00
840/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	191.750,00	1.000,00-	190.750,00
840/625000	Abonnements sociaux	5.980,00	1.500,00-	4.480,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/620000	Rémunérations	1.819.980,00	36.000,00-	1.783.980,00
870/621000	Allocations sociales directes	134.870,00	1.300,00	136.170,00
870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	313.940,00	1.000,00-	312.940,00
870/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	359.410,00	20.000,00-	339.410,00
870/625000	Abonnements sociaux	5.960,00	2.000,00-	3.960,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/620000	Rémunérations	9.613.510,00	164.000,00-	9.449.510,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
871/621000	Allocations sociales directes	690.120,00	3.000,00-	687.120,00
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.731.840,00	23.000,00-	1.708.840,00
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.936.940,00	69.000,00-	1.867.940,00
871/625000	Abonnements sociaux	8.650,00	2.500,00-	6.150,00
	<i>Observatoire de la santé</i>			
871/620000	Rémunérations	52.540,00	11.500,00-	41.040,00
871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	7.880,00	1.800,00-	6.080,00
871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	13.790,00	3.000,00-	10.790,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/620000	Rémunérations	13.756.570,00	180.000,00-	13.576.570,00
872/621000	Allocations sociales directes	945.130,00	15.000,00-	930.130,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.597.480,00	20.772,00-	2.576.708,00
872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.487.530,00	32.620,00-	2.454.910,00
872/625000	Abonnements sociaux	72.220,00	7.000,00-	65.220,00
	<i>Centre Princesse Astrid</i>			
872/620000	Rémunérations	3.423.180,00	125.000,00-	3.298.180,00
872/621000	Allocations sociales directes	260.060,00	16.000,00-	244.060,00
872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	640.600,00	25.000,00-	615.600,00
872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	652.190,00	25.000,00-	627.190,00
872/625000	Abonnements sociaux	22.280,00	2.000,00-	20.280,00
	<b>Total D.O personnel</b>	<b>259.047.804,00</b>	<b>2.246.841,00-</b>	<b>256.800.963,00</b>
	<b><u>D.O fonctionnement</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/642090	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	500.000,00	600.000,00	1.100.000,00
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/613502	Cotisation à l'association des Amis de l'Université de Liège, à Liège	149,00	149,00-	0,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	53.632,00	2.660,00	56.292,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.000,00	3.744,00	4.744,00
106/613019	Frais de fonctionnement de l'école des Cadets	72.640,00	3.744,00-	68.896,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	0,00	1,00	1,00
131/613300	Fonctionnement des bâtiments	318.190,00	60.000,00-	258.190,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Information agronomique</i>			
620/613801	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour la participation des services agricoles à des foires, expositions et représentations	43.500,00	1.080,00-	42.420,00
	<i>Services agricoles</i>			
621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	720,00	1.080,00	1.800,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Repas scolaires</i>			
702/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.000,00	5.000,00-	0,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/613200	Fonctionnement technique	25.850,00	9.000,00-	16.850,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/611000	Frais de déplacement et de séjour	50.000,00	15.000,00	65.000,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/613300	Fonctionnement des bâtiments	99.800,00	30.000,00	129.800,00
	<b><u>Jeunesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/613100	Fonctionnement administratif	250.000,00	4.850,00	254.850,00
761/613200	Fonctionnement technique	91.500,00	16.717,00	108.217,00
761/613300	Fonctionnement des bâtiments	81.300,00	3.320,00	84.620,00
761/613400	Frais d'usage des véhicules	9.000,00	790,00	9.790,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/613100	Fonctionnement administratif	389.900,00	40.000,00	429.900,00
	<b>Total D.O fonctionnement</b>	<b>1.992.181,00</b>	<b>639.189,00</b>	<b>2.631.370,00</b>
	<b><u>D.O transferts</u></b>			
	<b><u>Etranger et calamité</u></b>			
	<i>Relations avec étranger</i>			
151/640150	Subsides pour les problèmes et actions internationales	70.000,00	15.450,00-	54.550,00
151/640155	Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin	80.000,00	15.450,00	95.450,00
	<b><u>Industrie et énergie</u></b>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/640300	Contribution à l'action de l'agence de développement (SPI+)	1.278.574,00	13.000,00	1.291.574,00
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/642080	Remboursements minerval et droits d'inscription	350.000,00	50.000,00-	300.000,00
	<i>Internats</i>			
708/642050	Remboursements de redevances d'internat	65.000,00	5.000,00-	60.000,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut médico-pédagogique de Micheroux</i>			
752/642060	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	75.000,00	25.000,00-	50.000,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	1.007.840,00	5.640,00	1.013.480,00
762/640513	Subsides aux institutions culturelles secteur privé en Communauté germanophone	0,00	125.000,00	125.000,00
	<i>Fêtes et manifestations</i>			
763/640504	Crédit mis à la disposition du collège provincial pour les activités du folklore et les confréries	21.630,00	11.630,00-	10.000,00
763/640508	Subsides pour manifestations exceptionnelles dans le cadre de l'application du point 8.e de la convention "Province de Liège-Communauté germanophone"	74.000,00	74.000,00-	0,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	185.000,00	188,19	185.188,19
767/640510	Subsides exceptionnels aux bibliothèques	5.000,00	188,19-	4.811,81
	<b><u>Arts</u></b>			
	<i>Radio, télévision, presse</i>			
780/640580	Subside à la BRF en application du point 1 de la convention "Province de Liège-Communauté germanophone"	75.000,00	5.000,00	80.000,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>Aide et action sociales</i>			
801/640611	Subside à l'Asbl "Oeuvre royale des automobiles pour invalides de guerre", section Province de Liège à Liège	124,00	124,00-	0,00
	<i>Oeuvres pour personnes âgées</i>			
834/640626	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	800.000,00	200.000,00-	600.000,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/642300	Facturation des dépenses effectuées par l'Accueil - Centre hospitalier spécialisé de la Province - Lierneux	6.000.000,00	2.816.980,00-	3.183.020,00
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Traitement des immondices</i>			
876/640755	Aide à Intradel pour son action en matière de traitement spécifique notamment des déchets ménagers en provenance des établissements de soins	1,00	1,00-	0,00
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/640756	Prime à l'installation de chauffe-eau solaires	600.000,00	200.000,00	800.000,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Logement et aménagement du territoire</u></b>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	5.000,00	2.000,00-	3.000,00
	<b>Total D.O transferts</b>	<b>10.692.169,00</b>	<b>2.836.095,00-</b>	<b>7.856.074,00</b>
	<b><u>D.O dette</u></b>			
	<b><u>Général</u></b>			
	<i>Dépenses générales</i>			
000/653001	Intérêts débiteurs sur comptes courants	600.000,00	300.000,00-	300.000,00
	<b><u>Dette générale</u></b>			
	<i>Dette générale</i>			
010/650010	Intérêts d'emprunts	685.080,00	73.330,00	758.410,00
	<b><u>Autorités provinciales</u></b>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/650010	Intérêts d'emprunts	3.500,00	3.500,00-	0,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/650010	Intérêts d'emprunts	151.400,00	126.720,00-	24.680,00
104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	1.498.360,00	123.720,00	1.622.080,00
	<i>Service de la communication</i>			
104/650010	Intérêts d'emprunts	14.190,00	440,00-	13.750,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/650010	Intérêts d'emprunts	235.140,00	73.620,00-	161.520,00
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/650010	Intérêts d'emprunts	64.420,00	29.950,00-	34.470,00
	<i>Archives provinciales</i>			
133/650010	Intérêts d'emprunts	18.590,00	4.060,00-	14.530,00
	<i>Service provincial des Bâtiments</i>			
137/430030	Remboursements d'emprunts	362.800,00	2.360,00-	360.440,00
137/650010	Intérêts d'emprunts	140.000,00	21.810,00-	118.190,00
	<i>Complexe des Hauts-Sarts</i>			
138/650010	Intérêts d'emprunts	3.030,00	240,00-	2.790,00
	<b><u>Communications routières</u></b>			
	<i>Service technique provincial</i>			
420/650010	Intérêts d'emprunts	21.680,00	1.040,00-	20.640,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<i>Voirie</i>			
421/430030	Remboursements d'emprunts	104.760,00	720,00-	104.040,00
421/650010	Intérêts d'emprunts	38.130,00	890,00-	37.240,00
	<b><u>Voies navigables - Hydraulique</u></b>			
	<i>Hydraulique</i>			
482/430030	Remboursements d'emprunts	286.320,00	1.730,00-	284.590,00
482/650010	Intérêts d'emprunts	135.730,00	3.460,00-	132.270,00
	<b><u>Industrie et énergie</u></b>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/430030	Remboursements d'emprunts	349.370,00	1.010,00-	348.360,00
530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	373.420,00	1.700,00-	371.720,00
530/650010	Intérêts d'emprunts	109.320,00	8.540,00-	100.780,00
530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la société "Services promotion initiatives en Province de Liège"	272.650,00	33.920,00-	238.730,00
	<i>Électricité</i>			
552/430034	Remboursements d'emprunts pour la souscription statutaire SOCOLIE	935.320,00	10.270,00-	925.050,00
552/650018	Intérêts d'emprunts pour la souscription statutaire SOCOLIE	145.480,00	31.030,00-	114.450,00
552/650020	Intérêts d'emprunts pour la souscription au capital A de l'association liégeoise d'électricité	263.660,00	18.930,00-	244.730,00



## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Tourisme</u></b>			
	<i>Tourisme</i>			
560/430030	Remboursements d'emprunts	309.980,00	1.170,00-	308.810,00
560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	343.700,00	2.570,00-	341.130,00
560/650010	Intérêts d'emprunts	141.800,00	10.040,00-	131.760,00
560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	250.500,00	10.910,00-	239.590,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/430030	Remboursements d'emprunts	67.800,00	1.120,00-	66.680,00
621/650010	Intérêts d'emprunts	38.590,00	9.170,00-	29.420,00
	<i>Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine</i>			
621/650010	Intérêts d'emprunts	14.890,00	14.830,00-	60,00
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/650010	Intérêts d'emprunts	101.260,00	26.590,00-	74.670,00
	<i>Prêts d'études</i>			
703/650010	Intérêts d'emprunts	19.530,00	6.310,00-	13.220,00
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/430030	Remboursements d'emprunts	46.060,00	340,00-	45.720,00
706/650010	Intérêts d'emprunts	54.150,00	39.170,00-	14.980,00
	<i>Internats</i>			
708/430030	Remboursements d'emprunts	361.240,00	1.180,00-	360.060,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
708/650010	Intérêts d'emprunts	153.680,00	35.600,00-	118.080,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/650010	Intérêts d'emprunts	18.610,00	5.460,00-	13.150,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/430030	Remboursements d'emprunts	1.797.880,00	9.340,00-	1.788.540,00
735/650010	Intérêts d'emprunts	734.970,00	101.060,00-	633.910,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/430030	Remboursements d'emprunts	97.860,00	2.100,00-	95.760,00
736/650010	Intérêts d'emprunts	46.860,00	4.880,00-	41.980,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/430030	Remboursements d'emprunts	851.080,00	1.810,00-	849.270,00
741/650010	Intérêts d'emprunts	632.280,00	47.710,00-	584.570,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/650010	Intérêts d'emprunts	8.660,00	5.180,00-	3.480,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/650010	Intérêts d'emprunts	19.850,00	5.390,00-	14.460,00
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/650010	Intérêts d'emprunts	10.090,00	2.320,00-	7.770,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Complexes de délassement</u></b>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/430030	Remboursements d'emprunts	157.110,00	370,00-	156.740,00
760/650010	Intérêts d'emprunts	107.210,00	5.150,00-	102.060,00
	<b><u>Jeunesse</u></b>			
	<i>Service de la jeunesse</i>			
761/650010	Intérêts d'emprunts	14.780,00	360,00-	14.420,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/430030	Remboursements d'emprunts	158.190,00	640,00-	157.550,00
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/650010	Intérêts d'emprunts	9.270,00	6.720,00-	2.550,00
	<i>Service des expositions</i>			
763/650010	Intérêts d'emprunts	4.940,00	2.250,00-	2.690,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/650010	Intérêts d'emprunts	8.760,00	6.170,00-	2.590,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	1.250,00	1.250,00-	0,00
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/430030	Remboursements d'emprunts	103.850,00	3.650,00-	100.200,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>DEPENSES</b>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	73.350,00	1.630,00-	71.720,00
	<i>Piste d'apprentissage cycliste</i>			
764/650010	Intérêts d'emprunts	7.520,00	380,00	7.900,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	72.460,00	29.320,00	101.780,00
764/650010	Intérêts d'emprunts	4.430,00	2.500,00-	1.930,00
764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	85.590,00	14.500,00-	71.090,00
	<b>Arts</b>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	88.150,00	260,00-	87.890,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	188.580,00	63.130,00-	125.450,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	131.710,00	880,00-	130.830,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	112.520,00	47.870,00-	64.650,00
	<i>Église Saint-Antoine</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	84.640,00	390,00-	84.250,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	30.180,00	2.430,00-	27.750,00
	<i>Musée Tchantchès</i>			
771/430030	Remboursements d'emprunts	14.890,00	420,00-	14.470,00
771/650010	Intérêts d'emprunts	6.190,00	300,00-	5.890,00
	<i>Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique</i>			
772/650010	Intérêts d'emprunts	9.380,00	550,00	9.930,00
	<i>Édifices classés</i>			
773/430030	Remboursements d'emprunts	125.480,00	1.110,00-	124.370,00
773/650010	Intérêts d'emprunts	101.970,00	22.330,00-	79.640,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Cultes et laïcité</u></b>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/430030	Remboursements d'emprunts	93.910,00	1.040,00-	92.870,00
790/650010	Intérêts d'emprunts	93.780,00	51.070,00-	42.710,00
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>La famille</i>			
844/650010	Intérêts d'emprunts	20.150,00	5.750,00-	14.400,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Direction générale, services généraux administratifs</i>			
870/650010	Intérêts d'emprunts	93.710,00	3.610,00	97.320,00
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/650010	Intérêts d'emprunts	109.850,00	26.730,00-	83.120,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/430030	Remboursements d'emprunts	491.210,00	2.260,00-	488.950,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	213.240,00	13.530,00-	199.710,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	80.440,00	28.860,00	109.300,00
872/650010	Intérêts d'emprunts	59.340,00	24.240,00-	35.100,00
872/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés (Emprunts à charge des autorités supérieures)	125.930,00	32.880,00-	93.050,00

## Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	406.950,00	3.470,00-	403.480,00
877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	154.340,00	26.260,00-	128.080,00
	<i>Maison de la qualité de la vie</i>			
879/650010	Intérêts d'emprunts	6.380,00	1.880,00-	4.500,00
	<b><u>Logement et aménagement du territoire</u></b>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/430039	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	87.910,00	1.240,00-	86.670,00
922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	3.382.450,00	3.130,00-	3.379.320,00
922/650039	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	89.350,00	22.850,00-	66.500,00
922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	782.090,00	6.420,00-	775.670,00
	<b>Total D.O dette</b>	<b>20.927.100,00</b>	<b>1.167.480,00-</b>	<b>19.759.620,00</b>

## I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	37.695.136,00	313.865.894,00	14.899.924,00	366.460.954,00	7.332.005,26	0,00	373.792.959,26
1ere série de modifications budgétaires	5,00	135.808,00-	0,00	135.803,00-	0,00	0,00	135.803,00-
2ieme série de modifications budgétaires	4.600,00	1.799.006,00	414.000,00	2.217.606,00	3.253,00	0,00	2.220.859,00
3ieme série de modifications budgétaires	270.011,00-	3.664.309,00-	252.133,00	3.682.187,00-	18.781.474,14	0,00	15.099.287,14
TOTAUX	37.429.730,00	311.864.783,00	15.566.057,00	364.860.570,00	26.116.732,40	0,00	390.977.302,40

## II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	272.470.064,00	42.890.224,00	21.187.196,00	29.345.895,00	365.893.379,00	1.000.000,00	5.111.866,00	372.005.245,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	35.010,00	20.501,00	0,00	55.511,00	0,00	124.255,00	179.766,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	2.197.924,00	548.921,00	469.127,00	0,00	3.215.972,00	40.733,00	6.221,00-	3.250.484,00
3ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modifications budgétaires	2.246.841,00-	639.189,00	2.836.095,00-	1.167.480,00-	5.611.227,00-	100.000,00	16.209.134,00	10.697.907,00
TOTAUX	272.421.147,00	44.113.344,00	18.840.729,00	28.178.415,00	363.553.635,00	1.140.733,00	21.439.034,00	386.133.402,00

**BONI du Budget ORDINAIRE :** 4.843.900,40

## RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

### Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	368.542.757,00	3.682.187,00-	364.860.570,00
II. Recettes des exercices antérieurs	7.335.258,26	18.781.474,14	26.116.732,40
<b>Recettes totales</b>	<b>375.878.015,26</b>	<b>15.099.287,14</b>	<b>390.977.302,40</b>

### Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	374.394.762,00	10.597.907,00	384.992.669,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	1.040.733,00	100.000,00	1.140.733,00
<b>Dépenses totales</b>	<b>375.435.495,00</b>	<b>10.697.907,00</b>	<b>386.133.402,00</b>

Article 2- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2008, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

**RECETTES:** 390.977.302,40

**DEPENSES:** 386.133.402,00

**BONI:** **4.843.900,40**

Article 3- Les modifications reprises aux tableaux: suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2008



## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
771/151110/00	Subsides pour travaux	0,00	78.083,88	78.083,88
741/151110/01	Subsides pour travaux	0,00	142.423,53	142.423,53
871/151110/01	Subsides pour travaux	0,00	293,56	293,56
137/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	2.584,36	2.584,36
560/151140/02	Subsides pour aménagements de complexes touristiques	0,00	15.493,73	15.493,73
735/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	33.630,00	33.630,00
741/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	27.147,46	27.147,46
764/151110/02	Subsides pour travaux	0,00	67.760,00	67.760,00
421/151150/03	Subsides pour travaux routiers	0,00	7.930,00	7.930,00
735/170110/03	Emprunts pour travaux	27.062,45	27.062,45-	0,00
760/151210/03	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	210,00	210,00
771/151210/03	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	212,37	212,37
771/170110/03	Emprunts pour travaux	12.736,50	31.399,00	44.135,50
000/170190/04	Emprunts pour dépenses d'exercices antérieurs	6.541,06	6.541,06-	0,00
560/151240/04	Subsides pour aménagement de complexes touristiques	0,00	16.942,68	16.942,68
560/170110/04	Emprunts pour travaux	13.621,45	13.621,45-	0,00
735/151410/04	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	37.592,32	37.592,32
735/170110/04	Emprunts pour travaux	84.304,97	11.776,51	96.081,48
741/151110/04	Subsides pour travaux	0,00	100.010,00	100.010,00
741/170110/04	Emprunts pour travaux	3.441,30	205.348,47	208.789,77
764/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	270.000,00	270.000,00
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	125.681,82	125.681,82
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	65.790,99	65.790,99
771/151210/04	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	164.698,79	164.698,79
870/170110/04	Emprunts pour travaux	61.281,25	107,55-	61.173,70
871/170120/04	Emprunts pour équipement	7.281,49	870,28	8.151,77

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
106/170110/05	Emprunts pour travaux	1.250.000,00	1.110.085,56-	139.914,44
131/170110/05	Emprunts pour travaux	757.762,00	757.762,00-	0,00
560/151240/05	Subsides pour aménagement de complexes touristiques	0,00	11.657,76	11.657,76
700/151420/05	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	132.085,78	132.085,78
700/170110/05	Emprunts pour travaux	214,67	4.933,94	5.148,61
706/170110/05	Emprunts pour travaux	448.971,30	448.971,30-	0,00
708/170110/05	Emprunts pour travaux	14.882,12	22.620,91	37.503,03
735/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	17.212,50	17.212,50
735/170110/05	Emprunts pour travaux	40.846,09	9.049,93-	31.796,16
741/170110/05	Emprunts pour travaux	1.881,91	31.928,98	33.810,89
760/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	372.000,00	372.000,00
760/170110/05	Emprunts pour travaux	842,71	17.619,10	18.461,81
767/151420/05	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	24.789,00	24.789,00
771/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	9.675,25	9.675,25
771/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	84.085,29	84.085,29
771/151210/05	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	54.502,72	54.502,72
771/151410/05	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	173.172,52	173.172,52
771/170110/05	Emprunts pour travaux	14.538,49	14.538,49-	0,00
771/170110/05	Emprunts pour travaux	947.870,37	808.484,50-	139.385,87
871/170110/05	Emprunts pour travaux	736.218,00	736.218,00-	0,00
871/170120/05	Emprunts pour équipement	187.884,16	187.884,16-	0,00
922/170153/05	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	19.941,09	19.941,09-	0,00
104/170120/06	Emprunts pour équipement	259.306,22	131.049,45-	128.256,77
106/151210/06	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	744.320,00	744.320,00
106/170110/06	Emprunts pour travaux	119.274,81	15.980,64-	103.294,17

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
137/170110/06	Emprunts pour travaux	696.724,45	34.140,26-	662.584,19
560/170110/06	Emprunts pour travaux	147.000,00	102.438,04-	44.561,96
621/170110/06	Emprunts pour travaux	593.419,78	593.419,78-	0,00
700/151420/06	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	54.994,72	54.994,72
700/170110/06	Emprunts pour travaux	548.533,47	80.662,12-	467.871,35
708/170110/06	Emprunts pour travaux	453.418,65	80.709,95-	372.708,70
735/151410/06	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	5.088,69	5.088,69
735/170110/06	Emprunts pour travaux	1.209.841,34	158.015,38-	1.051.825,96
741/151210/06	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	1.632,55	1.632,55
741/170110/06	Emprunts pour travaux	777.284,66	501.685,75-	275.598,91
752/170110/06	Emprunts pour travaux	57.028,96	57.028,96-	0,00
764/170110/06	Emprunts pour travaux	160.764,41	4.199,13-	156.565,28
767/170110/06	Emprunts pour travaux	39.738,82	2.647,13-	37.091,69
771/151210/06	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	51.259,21	51.259,21
771/170110/06	Emprunts pour travaux	320.315,79	320.315,79-	0,00
771/170110/06	Emprunts pour travaux	2.494.827,37	2.055.313,50-	439.513,87
771/170110/06	Emprunts pour travaux	75.933,61	75.933,61-	0,00
871/170110/06	Emprunts pour travaux	361.501,57	106.637,24-	254.864,33
922/170153/06	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	112.639,15	12.158,04-	100.481,11
000/097910/07	Boni présumé des années antérieures	1.102,10	1.102,10-	0,00
101/170110/07	Emprunts pour travaux	140.000,00	140.000,00-	0,00
106/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	293.200,00	293.200,00
106/170110/07	Emprunts pour travaux	1.053.465,00	1.053.465,00-	0,00
133/170110/07	Emprunts pour travaux	165.000,00	165.000,00-	0,00
137/170110/07	Emprunts pour travaux	1.300.000,00	869.067,50-	430.932,50

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
484/151230/07	Subsides pour travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	0,00	130.861,00	130.861,00
484/170114/07	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	225.000,00	225.000,00-	0,00
560/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	48.099,49	48.099,49
560/170110/07	Emprunts pour travaux	70.000,00	13.504,36-	56.495,64
621/170110/07	Emprunts pour travaux	176.200,00	176.200,00-	0,00
703/170151/07	Emprunts pour prêts d'études	200.000,00	105.636,00-	94.364,00
706/170110/07	Emprunts pour travaux	1.160.000,00	1.160.000,00-	0,00
708/170110/07	Emprunts pour travaux	574.000,00	515.122,99-	58.877,01
732/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	8.187,00	8.187,00
732/170110/07	Emprunts pour travaux	73.500,00	40.917,39-	32.582,61
735/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	16.974,00	16.974,00
735/151410/07	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	24.062,47	24.062,47
735/170110/07	Emprunts pour travaux	2.139.700,00	1.790.978,02-	348.721,98
736/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	12.135,80	12.135,80
736/170110/07	Emprunts pour travaux	30.800,00	30.800,00-	0,00
741/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	15.468,00	15.468,00
741/170110/07	Emprunts pour travaux	697.300,00	667.607,82-	29.692,18
744/170110/07	Emprunts pour travaux	46.500,00	46.500,00-	0,00
752/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	2.925,00	2.925,00
752/170110/07	Emprunts pour travaux	151.500,00	37.874,42-	113.625,58
760/170110/07	Emprunts pour travaux	95.000,00	95.000,00-	0,00
762/170110/07	Emprunts pour travaux	268.650,00	268.650,00-	0,00
763/170110/07	Emprunts pour travaux	90.000,00	90.000,00-	0,00
764/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	140.240,00	140.240,00
764/170110/07	Emprunts pour travaux	25.000,00	25.000,00-	0,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
764/170110/07	Emprunts pour travaux	100.000,00	100.000,00-	0,00
767/151420/07	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	27.400,00	27.400,00
771/151410/07	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	37.797,17	37.797,17
771/170110/07	Emprunts pour travaux	628.000,00	628.000,00-	0,00
771/170110/07	Emprunts pour travaux	215.000,00	215.000,00-	0,00
771/170110/07	Emprunts pour travaux	20.000,00	20.000,00-	0,00
771/170120/07	Emprunts pour équipement	75.000,00	75.000,00-	0,00
773/170130/07	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	440.000,00	440.000,00-	0,00
790/170131/07	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	1.000.000,00	1.000.000,00-	0,00
844/170152/07	Emprunts pour prêts installation jeunes	80.000,00	80.000,00-	0,00
871/170110/07	Emprunts pour travaux	107.500,00	107.500,00-	0,00
871/170120/07	Emprunts pour équipement	202.200,00	202.200,00-	0,00
872/170110/07	Emprunts pour travaux	195.000,00	195.000,00-	0,00
872/170110/07	Emprunts pour travaux	280.000,00	280.000,00-	0,00
877/170132/07	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	500.000,00	500.000,00-	0,00
879/151210/07	Subsides de la Région wallonne pour travaux	0,00	7.723,00	7.723,00
922/170133/07	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	500.000,00	500.000,00-	0,00
922/170153/07	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.241.344,31	791.763,90-	449.580,41

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>RECETTES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
764/151110/99	Subsides pour travaux	0,00	2.955,54	2.955,54
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>27.332.437,85</b>	<b>17.137.004,67-</b>	<b>10.195.433,18</b>

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Prélèvement sur BO - recettes</u></b>			
	<b><u>Prélèvements</u></b>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	4.673.779,00	3.843.722,00	8.517.501,00
	<b>Total Prélèvement sur BO - recettes</b>	<b>4.673.779,00</b>	<b>3.843.722,00</b>	<b>8.517.501,00</b>
	<b><u>R.E dette</u></b>			
	<b><u>Autorités provinciales</u></b>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/170110	Emprunts pour travaux	255.000,00	255.000,00-	0,00
	<b><u>Administration générale</u></b>			
	<i>Administration générale</i>			
104/170110	Emprunts pour travaux	1.000.000,00	1.000.000,00-	0,00
104/170120	Emprunts pour équipement	1.780.000,00	1.780.000,00-	0,00
	<i>Institut de formation des agents des services publics</i>			
106/170110	Emprunts pour travaux	995.691,00	995.691,00-	0,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Services généraux</u></b>			
	<i>Administration centrale provinciale</i>			
131/170110	Emprunts pour travaux	490.000,00	490.000,00-	0,00
	<b><u>Voies navigables - Hydraulique</u></b>			
	<i>Cours d'eau non navigables</i>			
484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	450.000,00	450.000,00-	0,00
	<b><u>Industrie et énergie</u></b>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/170171	Emprunts pour libération de parts à la SPI+	750.000,00	750.000,00-	0,00
	<b><u>Tourisme</u></b>			
	<i>Tourisme</i>			
560/170110	Emprunts pour travaux	214.000,00	214.000,00-	0,00
560/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires	500.000,00	500.000,00-	0,00
	<b><u>Agriculture</u></b>			
	<i>Services agricoles</i>			
621/170110	Emprunts pour travaux	159.500,00	159.500,00-	0,00



## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Enseignement : Affaires générales</u></b>			
	<i>Prêts d'études</i>			
703/170151	Emprunts pour prêts d'études	150.000,00	150.000,00-	0,00
	<i>Internats</i>			
708/170110	Emprunts pour travaux	711.500,00	711.500,00-	0,00
	<b><u>Enseignement secondaire</u></b>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/170110	Emprunts pour travaux	177.000,00	177.000,00-	0,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/170110	Emprunts pour travaux	1.811.500,00	1.811.500,00-	0,00
	<i>Enseignement secondaire de promotion sociale</i>			
736/170110	Emprunts pour travaux	133.000,00	133.000,00-	0,00
	<b><u>Enseignement supérieur</u></b>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/170110	Emprunts pour travaux	864.750,00	864.750,00-	0,00
	<i>Enseignement supérieur de promotion sociale</i>			
744/170110	Emprunts pour travaux	80.000,00	80.000,00-	0,00
	<b><u>Enseignement pour handicapés</u></b>			
	<i>Institut provincial d'enseignement secondaire spécial</i>			
752/170110	Emprunts pour travaux	118.000,00	118.000,00-	0,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<i>Centre de réadaptation au travail</i>			
752/170110	Emprunts pour travaux	80.700,00	80.700,00-	0,00
	<b><u>Complexes de délassement</u></b>			
	<i>Domaine de Wégimont</i>			
760/170110	Emprunts pour travaux	28.000,00	28.000,00-	0,00
	<b><u>Culture, loisirs et fêtes</u></b>			
	<i>Service des affaires culturelles</i>			
762/170110	Emprunts pour travaux	70.000,00	70.000,00-	0,00
	<i>Service des affaires culturelles - Bibliothèques</i>			
767/170110	Emprunts pour travaux	237.500,00	237.500,00-	0,00
	<b><u>Sports</u></b>			
	<i>Sports</i>			
764/170110	Emprunts pour travaux	50.000,00	50.000,00-	0,00
	<b><u>Arts</u></b>			
	<i>Musée de la Vie wallonne</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	200.000,00	200.000,00-	0,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	504.000,00	504.000,00-	0,00
	<i>Édifices classés</i>			
773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	425.000,00	425.000,00-	0,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
	<b><u>Cultes et laïcité</u></b>			
	<i>Cultes et laïcité</i>			
790/170131	Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	1.000.000,00	1.000.000,00-	0,00
	<b><u>Interventions sociales et famille</u></b>			
	<i>La famille</i>			
844/170152	Emprunts pour prêts installation jeunes	150.000,00	150.000,00-	0,00
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Laboratoires, dispensaires et services de santé</i>			
871/170120	Emprunts pour équipement	145.000,00	145.000,00-	0,00
	<i>L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux</i>			
872/170110	Emprunts pour travaux	293.000,00	293.000,00-	0,00
	<i>Maison de soins psychiatriques</i>			
872/170110	Emprunts pour travaux	32.000,00	32.000,00-	0,00
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Traitement des eaux usées</i>			
877/170132	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	500.000,00	500.000,00-	0,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>RECETTES</u></b>			
879/170110	<i>Maison de la qualité de la vie</i> Emprunts pour travaux	75.500,00	75.500,00-	0,00
	<b><u>Logement et aménagement du territoire</u></b>			
	<i>Habitations sociales et politique du logement</i>			
922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	500.000,00	500.000,00-	0,00
922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	750.000,00	750.000,00-	0,00
	<b>Total R.E dette</b>	<b>15.680.641,00</b>	<b>15.680.641,00-</b>	<b>0,00</b>

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b>DEPENSES</b>			
	<b>EXERCICES ANTERIEURS</b>			
000/096990/07	Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire	29.796.896,52	29.796.896,52-	0,00
000/690910/07	Mali exercices antérieurs - BE	0,00	368.373,44	368.373,44
	<b>Total Exercices Antérieurs</b>	<b>29.796.896,52</b>	<b>29.428.523,08-</b>	<b>368.373,44</b>

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<p><b><u>DEPENSES</u></b></p> <p><b><u>D.E transferts</u></b></p> <p><b><u>Sécurité et ordre public</u></b></p> <p><i>Services régionaux d'incendie</i></p>			
351/262500	Subsides aux services régionaux d'incendie, en partenariat avec la Région wallonne	0,00	142.105,41	142.105,41
	<p><b><u>Cultes et laïcité</u></b></p> <p><i>Cultes et laïcité</i></p>			
790/262420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	500.000,00	400.000,00-	100.000,00
790/262450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	500.000,00	400.000,00-	100.000,00
	<b>Total D.E transferts</b>	<b>1.000.000,00</b>	<b>657.894,59-</b>	<b>342.105,41</b>
	<p><b><u>D.E investissements</u></b></p> <p><b><u>Administration générale</u></b></p> <p><i>Administration générale</i></p>			
104/230000	Machines, matériel - acquisition	995.000,00	200.000,00	1.195.000,00

## Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<b><u>DEPENSES</u></b>			
	<b><u>Sécurité et ordre public</u></b>			
	<i>Services régionaux d'incendie</i>			
351/230000	Machines, matériel - acquisition	556.121,00	142.105,41-	414.015,59
	<b>Total D.E investissements</b>	<b>1.551.121,00</b>	<b>57.894,59</b>	<b>1.609.015,59</b>
	<b><u>D.E dette</u></b>			
	<b><u>Soins de santé</u></b>			
	<i>Fondation Tadam</i>			
872/280400	Participations, actions et parts - Acquisition	0,00	1.000,00	1.000,00
	<b><u>Hygiène et salubrité publique</u></b>			
	<i>Intercommunale Centre funéraire de Liège</i>			
878/280400	Participations, actions et parts - Acquisition	0,00	1.053.722,00	1.053.722,00
	<b>Total D.E dette</b>	<b>0,00</b>	<b>1.054.722,00</b>	<b>1.054.722,00</b>

## I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	3.256.704,00	115.554,00	15.097.641,00	18.469.899,00	29.797.998,62	5.111.866,00	53.379.763,62
1ere série de modifications budgétaires	3.125,00	0,00	535.000,00	538.125,00	0,00	124.255,00	662.380,00
2ieme série de modifications budgétaires	34.300,00	0,00	48.000,00	82.300,00	0,00	6.221,00-	76.079,00
3ieme série de modifications budgétaires	0,00	0,00	15.680.641,00-	15.680.641,00-	17.137.004,67-	3.843.722,00	28.973.923,67-
<b>TOTAUX</b>	<b>3.294.129,00</b>	<b>115.554,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.409.683,00</b>	<b>12.660.993,95</b>	<b>9.073.622,00</b>	<b>25.144.298,95</b>

## II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	3.025.000,00	18.514.498,00	1.800.000,00	23.339.498,00	29.946.896,52	0,00	53.286.394,52
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	504.255,00	349,00	504.604,00	250.000,00	0,00	754.604,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	0,00	76.079,00	0,00	76.079,00	0,00	0,00	76.079,00
3ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ieme série de modifications budgétaires	657.894,59-	57.894,59	1.054.722,00	454.722,00	29.428.523,08-	0,00	28.973.801,08-
<b>TOTAUX</b>	<b>2.367.105,41</b>	<b>19.152.726,59</b>	<b>2.855.071,00</b>	<b>24.374.903,00</b>	<b>768.373,44</b>	<b>0,00</b>	<b>25.143.276,44</b>

**BONI du Budget EXTRAORDINAIRE :** 1.022,51



# RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

## Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	24.320.224,00	11.836.919,00-	12.483.305,00
II. Recettes des exercices antérieurs	29.797.998,62	17.137.004,67-	12.660.993,95
<b>Recettes totales</b>	<b>54.118.222,62</b>	<b>28.973.923,67-</b>	<b>25.144.298,95</b>

## Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	23.920.181,00	454.722,00	24.374.903,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	30.196.896,52	29.428.523,08-	768.373,44
<b>Dépenses totales</b>	<b>54.117.077,52</b>	<b>28.973.801,08-</b>	<b>25.143.276,44</b>

Article 4. - Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2008, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

**RECETTES:** 25.144.298,95

**DEPENSES:** 25.143.276,44

**BONI:** 1.022,51

Article 5. - La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le

Par le Conseil:

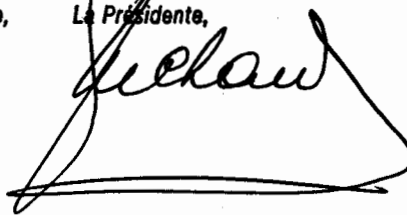
La Greffière provinciale,

La Présidente,

M. LONHAY

J. MICHAUX

**ADOPTÉ**  
**en séance publique de ce jour**  
**Liège, le 21 -10- 2008**  
**La Greffière Provinciale, La Présidente,**



**EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES EN 2008 – 4ÈME SÉRIE.  
(DOCUMENT 08-09/006) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

De la tribune, M. Jean-Claude JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, ECOLO et M. POUSSART

S'abstient : le groupe CDH-CSP

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

**Résolution d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008 – 4<sup>ème</sup> série**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2008, en ce compris les première et deuxième séries de modifications budgétaires ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 24.774.903€ sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu l'article L2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRETE :

Article unique : - Des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2008 seront conclus pour un montant global de 14.880.641€, soit une diminution de 800.000 €, moyennant la modification suivante :

n° 23 : ramené de 1.000.000 € à 200.000 € pour participation au frais de restauration des Eglises classées ;

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY.

La Présidente,  
Josette MICHAUX.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2007 PROVENANT DE  
DIFFÉRENTS LEGS.  
(DOCUMENT 08-09/007) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

De la tribune, M. Karl-Heinz BRAUN fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les 12 résolutions suivantes

## **RESOLUTION n° 1**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs Veuve DEJAER rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

### **APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 250,79 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Veuve DEJAER ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 2**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVY » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 41.851,53 € se répartissant comme suit :

- 24.235,51 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Sanatorium ») ;
- 17.616,02 € au compte courant de la Banque Dexia (compte « Dispensaires »).

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**RESOLUTION n° 3**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 11.799,12 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Le Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 4**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS rendu pour l'année 2007;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

### **APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 2.959,70 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 5**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 3.125,93 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BONDARIU ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**RESOLUTION n° 6**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».  
rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 3.254,82 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 7**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT» rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu la loi provinciale ;

### **APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 98.655,15 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Fernand PETIT »

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 8**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON»  
rendu pour l'année 2007;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 32.994,53 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**RESOLUTION n° 9**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 15.147,91 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,



Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 10**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

### **APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 47.392,94 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « Mykola DYHID ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

## **RESOLUTION n° 11**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 10.212,75 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**RESOLUTION n° 12**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l'année 2007 ;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux du Gouvernement provincial (Administration centrale de la Province) ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**APPROUVE**

ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2007, par un boni de 7.176,77 € en avoir à la Banque Dexia au nom du legs « ICAN »

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**MODIFICATIONS À APPORTER AU CADRE DU PERSONNEL DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PROVINCIAUX ET AUX STATUTS ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT (CONCERNE LE NOUVEAU CADRE DU SECTEUR MUSÉES – EXPOSITIONS).  
(DOCUMENT 08-09/008) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

De la tribune, M. Alain DEFAYS fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

**RESOLUTION**

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la déclaration de politique générale du Collège provincial du 9 novembre 2006;

Vu le statut administratif du personnel provincial non enseignant et ses annexes 2 "Règlement de recrutement, de promotion et programme des examens" et 4 "Régime des congés, absences et dispenses" ;

Vu le règlement organique des Services provinciaux ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport du Collège provincial ;

**ARRETE :**

**Article 1er** – A l'annexe 1 « Cadres du personnel des établissements et services provinciaux » du statut administratif du personnel provincial non enseignant, les modifications suivantes sont apportées :

- Au service des Musées – Expositions :
  - . le nombre d'emploi de chef de division (personnel culturel) est ramené de 2 à 1 unité
  - . l'emploi d'attaché conservateur est transformé en un emploi de Conservateur
  - . le nombre d'emploi d'attaché est porté de 6 à 12 unités
  - . le nombre d'emploi d'animateur régional est porté de 3 à 5 unités
  - . il est inscrit 2 emplois de restaurateur gradué
  - . le nombre d'emploi de bibliothécaire gradué est porté de 1 à 3 unités
  - . il est inscrit un emploi d'hôtesse d'accueil
  - . il est inscrit deux emplois d'agent technique en chef
  - . l'emploi de Chef de division (personnel administratif) est complété par la mention « ou de chef de bureau »
  - . les deux emplois de chef de service administratif sont placés en cadre d'extinction
  - . il est inscrit un emploi d'employé d'administration ou de gradué
  - . le nombre d'emploi d'employé d'administration est porté de 13 à 15 unités
  - . le nombre d'emploi d'auxiliaire d'administration est porté de 1 à 2 unités
  - . il est inscrit un emploi de brigadier
  - . il est inscrit deux emplois de préparateur Musées
  - . le nombre d'emplois d'auxiliaire professionnel est porté de 18 à 23 unités

Les emplois inscrits aux deux rubriques Musées et Expositions sont fusionnés en une seule rubrique Services des Musées – Expositions »

- Au service des Affaires culturelles de la Province de Liège
  - . le nombre d'emploi d'attaché est ramené de 2 à 1 unité
  - . le nombre d'emploi d'employé d'administration est porté de 40,5 à 42,5 unités
  - . le nombre d'emploi d'auxiliaire professionnelle est porté de 27,5 à 30,5 unités
  - . le nombre d'emploi de bibliothécaire gradué est ramené de 30 à 29 unités
- Au service de la Jeunesse de la Province de Liège
  - .l'emploi d'agent technique en chef est supprimé
- Au Service provincial de la Communication
  - .il est inscrit un emploi de photographe

**Article 2** – A l'Annexe 2 du statut administratif du personnel non enseignant « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens », insertion

- à la rubrique « personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports » des annexes A et B ci-jointes en ce qui concerne les conditions d'accès respectivement dans les fonctions de Conservateur et de restaurateur gradué ;
- à la rubrique « personnel ouvrier et assimilé » de l'annexe C ci-jointe en ce qui concerne les conditions d'accès dans la fonction de préparateur Musées.

**Article 3** – Au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant, insertion :

- à la rubrique « personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports » des annexes D et E ci-jointes en ce qui concerne les conditions de rémunération dans les fonctions de Conservateur et de restaurateur gradué ;
- à la rubrique « personnel ouvrier » de l'annexe F ci-jointe en ce qui concerne les conditions de rémunération dans la fonction de préparateur Musées

**Article 4** – La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

**Article 5** – La présente résolution sortira ses effets le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suivra son approbation ;

**Article 6** – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Josette MICHAUX.

**ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS**

**ANNEXE A à la résolution du Conseil provincial**

Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

<u>Niveau</u>	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A3	Conservateur	Promotion	A1sp A2sp A3sp	4 ans	Compter une ancienneté de service minimale de 8 ans	Epreuve orale d'aptitude à diriger

**ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS**

**ANNEXE B à la résolution du Conseil provincial**

Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

<u>Niveau</u>	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
	B1	Restaurateur gradué	Recrutement	-	-	Titre de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec la spécialité et une expérience utile du métier de 3 ans au moins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Epreuves techniques suivant la spécialité</b></li> <li>- <b>Epreuve orale</b> portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi.</li> </ul>

**ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS**

**ANNEXE C à la résolution du Conseil provincial**

Personnel ouvrier et assimilé

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancien-neté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
D	D1	Préparateur Musée	Recrutement	-	-	Titre de l'enseignement secondaire inférieur ou assimilé en rapport avec la spécialité.  Expérience de 2 ans dans un musée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Epreuve pratique</u></b> suivant la spécialité.</li> <li>- <b><u>Epreuve orale</u></b> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évalués.</li> </ul>
			promotion	E1, E2, E3	4 ans	-	
	D4	Préparateur Musée	Recrutement	-	-	Titre de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé en rapport avec la spécialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Epreuve pratique</u></b> suivant la spécialité.</li> <li>- <b><u>Epreuve orale</u></b> : entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évalués.</li> </ul>

**STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT**

**ANNEXE D à la résolution du Conseil provincial (réunion de septembre 2008)**

Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCÈS	CONDITIONS D'ACCÈS
A3	Conservateur	Promotion	
A4		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3

**STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT**

ANNEXE E à la résolution du Conseil provincial (réunion de septembre 2008)

Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

B1	Restaurateur gradué	Recrutement	
B2		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B1 s'il(elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction  <b>OU</b>  Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B1 s'il(elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction
B3		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle B2 s'il(elle) ne dispose pas d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction  <b>OU</b>  Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté d'échelle de 4 ans dans l'échelle B2 s'il(elle) dispose d'un diplôme universitaire ou assimilé utile à la fonction <b>non encore valorisé</b>

**STATUT PECUNIAIRE DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT**

ANNEXE F à la résolution du Conseil provincial (réunion de septembre 2008)

Personnel ouvrier et assimilé

<b>D1</b>	<b>Préparateur Musées</b>	<b>Recrutement (CESI ou assimilé) ou promotion pour niveau E</b>	
<b>D2</b>		<b>Evolution de carrière</b>	<b>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D1, s'il(elle) n'a pas acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D1 et avoir acquis une formation complémentaire</b>
<b>D3</b>		<b>Evolution de carrière</b>	<b>Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D2, s'il(elle) n'a pas acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D2 et avoir acquis une formation complémentaire</b>
<b>D4</b>		<b>Recrutement (CESS ou assimilé)</b>	
		<b>Evolution de carrière</b>	<b>Au titulaire de l'échelle D3 : évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D3 et avoir acquis une formation complémentaire</b>



**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS 8+1 DESTINÉ À LIERNEUX, D'UN MINIBUS 8+1 DESTINÉ AU SERVICE DES SPORTS AINSI QU'UN MINIBUS 20+1 DESTINÉ AU DÉPARTEMENT FORMATION (ECOPOL).  
(DOCUMENT 08-09/009) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

De la tribune, M. Claude KLENKENBERG fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

M. Jean-Marie BECKERS intervient à la tribune.

M. Christophe LACROIX, Député provincial, répond de son banc.

Mme Claudine RUIZ – CHARLIER intervient à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

Vote CONTRE : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise d'acquisition d'un minibus 8+1 pour Lierneux, d'un minibus 8+1 pour le Service des Sports et d'un minibus 20+1 pour l'Ecopol ;

Vu le cahier des charges fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisée en vue de l'attribution dudit marché ;

Attendu qu'un crédit de 111.000 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 22 mai 2008 émanant de Monsieur l'Inspecteur des véhicules provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L-2222-2° ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Un appel d'offres général sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de fournitures d'un minibus 8+1 destiné à Lierneux, d'un minibus 8+1 destiné au Service des Sports ainsi qu'un minibus 20+1 destiné au département formation (Ecopol)

## **Article 2**

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY

La Présidente,  
Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURE – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION D'UN POIDS TOTAL AU SOL DE MAXIMUM 11.990 KGS ET D'UNE CHARGE UTILE +/- 6 TONNES DESTINÉ AU COMPLEXE PROVINCIAL DES HAUTS-SARTS.  
(DOCUMENT 08-09/010) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

De la tribune, M. Claude KLENKENBERG fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

M. Jean-Marie BECKERS intervient à la tribune.

M. Christophe LACROIX, Député provincial, répond de son banc.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

Vote CONTRE : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise d'acquisition d'un camion, d'un poids total au sol maximum de 11.990 kgs et d'une charge utile de +/- 6 tonnes, pour les besoins du Complexe des Hauts-Sarts ;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisée en vue de l'attribution dudit marché ;

Attendu qu'un crédit de 120.000 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 22 mai 2008 émanant de Monsieur l'Inspecteur des véhicules provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L-2222-2° ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Un appel d'offres général sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise d'acquisition d'un camion destiné aux besoins du Complexe provincial des Hauts-Sarts, estimée à 120.000 €

### Article 2

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY

La Présidente,  
Josette MICHAUX

**ASSAINISSEMENT DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE HOSPITALIER L'ACCUEIL À LIERNEUX.  
(DOCUMENT 08-09/011) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

Mme la Présidente rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour des réunions d'octobre.

**EXAMEN DE LA GESTION DES DROITS CONSTATÉS NON RECOUVRÉS EN MATIÈRE NON FISCALE  
– AVIS DE LA COUR DES COMPTES.  
(DOCUMENT 08-09/012) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)**

De la tribune, M. Roger SOBRY fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance du dossier.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence, le Conseil a pris connaissance du dossier.

## RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le contrôle a posteriori exercé par la cour de comptes sur les comptes de la province;

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;*

Vu les dispositions non abrogées de la loi provinciale relatives à la cour des comptes ;

Attendu que ce contrôle est effectué en exécution des dites dispositions légales ;

Vu l'avant projet de rapport de la cour des comptes et la réponse du collège provincial ;

La commission des finances entendue ;

Prend connaissance

Du rapport que la cour des comptes a réalisé suite à son examen de la gestion des droits constatés non recouverts en matière non fiscale.

En séance publique à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LE RENOUELEMENT DE LA TOITURE DU BÂTIMENT 2, D'ISOLATION THERMIQUE ET ÉCLAIRAGE NATUREL À L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID – ADJUDICATION PUBLIQUE.  
(DOCUMENT 08-09/013) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, M. Michel LEMMENS fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de renouvellement de la toiture du bâtiment 2, d'isolation thermique et d'éclairage naturel à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid, estimée à 148.965,32 € hors T.V.A., soit 180.248,04 € T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective du développement des établissements scolaires provinciaux;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

***Attendu qu'un crédit de 195.000,00 € est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2008 à l'article 732/221000/273000 en faveur du financement de ces travaux;***

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de renouvellement de la toiture du bâtiment 2, d'isolation thermique et d'éclairage naturel à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid, estimée à 148.965,32 € hors T.V.A., soit 180.248,04 € T.V.A. comprise .

### **Article 2**

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de cette entreprise sont approuvés.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY.

La Présidente,  
Josette MICHAUX.

<b>RETRAIT DE LA PROVINCE DE LIÈGE DE L'ASBL « PROFRUIT ». (DOCUMENT 08-09/014) – 2ÈME COMMISSION (AGRICULTURE)</b>
---

De la tribune, Mme Janine WATHELET-FLAMAND fait rapport sur ce point au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **RÉSOLUTION**

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Constitution belge et plus précisément son article 27 reconnaissant le droit de s'associer librement ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 telle que modifiée accordant la personnalité juridique aux associations sans but lucratif ;

Vu le Décret du Conseil Régional wallon du 1<sup>er</sup> avril 1999 organisant la tutelle sur les Communes, les Provinces et les Intercommunales de la Région Wallonne ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu les statuts de l'ASBL « Profruit » tels que publiés aux annexes du Moniteur belge en date du 16 février 1989 ;

Attendu que la modification du paysage de l'encadrement de l'arboriculture par l'existence de trois centres spécialisés à ces fins sur le territoire de la Province ne justifie plus la présence de la Province de Liège au sein de l'ASBL « Profruit » en qualité de membre effectif ;

Considérant qu'il ressort de l'article 8 des statuts que les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par envoi recommandé ou par lettre avec accusé de réception, leur démission à l'association ;

Attendu qu'il convient, dès lors, que la Province de Liège se retire des organes décisionnels de l'ASBL « Profruit »,

### **Décide**

**Article 1** : du retrait de la Province de Liège au sein de l'ASBL « Profruit » ;

**Article 2** : de charger le Collège provincial de toutes les autres modalités d'exécution de la présente résolution ;

**Article 3** : de transmettre la présente résolution au Gouvernement wallon pour approbation et, ensuite, de l'insérer au Bulletin provincial ;

**Article 4** : de notifier la présente résolution à l'association dont question pour disposition.

En séance à Liège, le 21/10/2008

Par le Conseil

La Greffière provinciale  Marianne LONHAY	La Présidente  Josette MICHAUX
---	--------------------------------------

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES COLONNES PENDULAIRES DE LA FAÇADE AVANT DE LA FÉDÉRATION DU TOURISME.  
(DOCUMENT 08-09/015) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, M. Serge ERNST fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de remplacement des colonnes pendulaires à la façade avant de la Fédération du Tourisme, estimée à 84.432,00 euros hors T.V.A., soit 102.162,72 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation des infrastructures existantes;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 115.000 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 3 octobre 2008 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment son article 2222-2° ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de remplacement des colonnes pendulaires à la façade avant de la Fédération du Tourisme, estimée à 84.432,00 euros hors T.V.A., soit 102.162,72 euros T.V.A. comprise.

#### **Article 2**

Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY.

La Présidente,  
Josette MICHAUX.

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHAUFFERIE DU PAVILLON « LES SAPINS » AU C.H.S. « L'ACCUEIL » À LIERNEUX.  
(DOCUMENT 08-09/016) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, M. Balduin LUX fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de rénovation de la chaufferie du pavillon " les Sapins" au C.H.S. l'ACCUEIL de Lierneux, pour un montant estimatif de 75.090,00 € hors T.V.A. soit 79.595,40 € T.V.A. (6%) comprise ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 80.000,00 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 19 septembre 2008 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L 2222-2 ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation de la chaufferie du pavillon " les Sapins" au C.H.S. l'ACCUEIL de Lierneux, pour un montant estimatif de 75.090,00 € hors T.V.A., soit 79.595,40€ T.V.A. (6%) comprise ;

#### **Article 2**

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY.

La Présidente,  
Josette MICHAUX.



**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE À LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.  
(DOCUMENT 08-09/018) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, M. Karl-Heinz BRAUN fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de rénovation de la production d'eau chaude sanitaire à la HAUTE ECOLE PROVINCIALE, Catégorie Paramédicale, site du Barbou à Liège, pour un montant de 272.054,00 € hors T.V.A., soit 302.660,08€ T.V.A. comprise

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 350.000,00 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit au budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du ..... de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article 2222-2° du CDLD ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation de la production d'eau chaude sanitaire à la HAUTE ECOLE PROVINCIALE, Catégorie Paramédicale, site du Barbou à Liège, pour un montant de 272.054,00 € hors T.V.A., soit 302.660,08 € T.V.A. comprise.

#### **Article 2**

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

#### **Article 3**

La présente résolution sera transmise à M. le Ministre de la Région wallonne chargé des Pouvoirs locaux, pour exercice de la tutelle prévue par l'article 3122 du CDLD.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY.

La Présidente,  
Josette MICHAUX.

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE.  
(DOCUMENT 08-09/019) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, Mme Valérie JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

M. Karl-Heinz BRAUN intervient à la tribune.

M. Georges PIRE, Député provincial, répond de son banc.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

**Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il est possible d'installer une centrale de production d'électricité verte par panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Administration Centrale Provinciale pour un montant estimé à 121.826,00 euros hors T.V.A., soit 147.409,46 euros TVA comprise ;

Considérant que ces travaux illustreraient concrètement la politique active de la Province en matière d'économie d'énergie et d'utilisation rationnelle de celle-ci ;

Considérant que ces travaux permettraient l'information du grand public à propos de cette nouvelle technique de recours aux énergies renouvelables ;

Vu le cahier des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 150.000,00 euros nécessaire au financement de ces travaux est inscrit à charge du budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 22 septembre 2008 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Administration centrale provinciale, estimée à 121.826,00 euros hors T.V.A., soit 147.409,46 euros TVA comprise.

### Article 2

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY.

La Présidente,  
Josette MICHAUX

<b>MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES FISCALES. (DOCUMENT 08-09/020) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)</b>
--

De la tribune, Mme Isabelle FRESON fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, ECOLO et M. POUSSART  
S'abstient : le groupe CDH-CSP

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 § 8, 1<sup>o</sup> qui stipule : «Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée par le Conseil provincial » ;

Vu le compte budgétaire relatif à l'année 2008, dans lequel figurent des créances fiscales restant à recouvrer pour les exercices 2001 à 2007 ;

Attendu qu'il n'est pas possible de poursuivre le recouvrement de certaines impositions en raison du fait que les redevables sont radiés d'office des registres de population ou inconnus ou partis à l'étranger, ou bien qu'ils ont été déclarés en faillite et que la faillite a été connue trop tard pour faire admettre la dette par le curateur, ou qu'ils sont décédés sans héritiers connus ou que

leurs héritiers ont renoncé à la succession, ou encore que le montant de la créance est trop peu élevé pour engager d'autres frais de recouvrement ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le Receveur provincial à porter en non-valeurs les montants des créances fiscales ci-après, dans le compte budgétaire de l'année 2008 :

### 1. *Taxe industrielle compensatoire :*

Exercice 2002 : 2 cotisations pour un total de 149,08 EUR  
 Exercice 2003 : 10 cotisations pour un total de 577,44 EUR  
 Exercice 2004 : 15 cotisations pour un total de 1.106,93 EUR  
 Exercice 2005 : 14 cotisations pour un total de 920,25 EUR  
 Exercice 2006 : 5 cotisations pour un total de 110,96 EUR  
 Exercice 2007 : 5 cotisations pour un total de 428,71 EUR

### 2. *Taxe sur les moteurs :*

Exercice 2001 : 2 cotisations pour un total de 87,80 EUR

### 3. *Taxe sur les établissements dangereux :*

Exercice 2002 : 2 cotisations pour un total de 350 EUR  
 Exercice 2003 : 3 cotisations pour un total de 150 EUR  
 Exercice 2004 : 2 cotisations pour un total de 100,01 EUR  
 Exercice 2005 : 2 cotisations pour un total de 100 EUR  
 Exercice 2006 : 2 cotisations pour un total de 100 EUR  
 Exercice 2007 : 1 cotisation pour un total de 50 EUR

### 4. Taxe sur les agences bancaires :

Exercice 2003 : 1 cotisation pour un total de 372 EUR

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Receveur provincial est autorisé à porter en non-valeurs les montants des créances fiscales ci-après dans le compte budgétaire relatif à l'année 2008.

Année	Taxe industrielle compensatoire Article 040/701040	Taxe moteurs Article 040/701030	Taxe sur les établissements dangereux Article 040/701080
2002		83,66	
2003	149,08	4,14	350
2004	577,44		250
2005	1.106,93		50,01
2006	920,25		50
2007	110,96		150
2008	428,71		
<b><u>TOTAUX</u></b>	<b>3.293,37</b>	<b>87,80</b>	<b>850,01</b>

Année	Taxe sur les agences	Frais 121/742030

	bancaires		
	Article 040/701090		
2002			
2003			
2004	372		12,42
2005			
2006			
2007			28,92
<b>TOTAUX</b>	<b>372</b>		<b>41,34</b>

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.

En séance à Liège, le 21 octobre 2008

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

**PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE À LA FONDATION PRIVÉE EN COURS DE FORMATION « FONDATION POUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE TRAITEMENT ASSISTÉ PAR DIACÉTYLMORPHINE », EN ABRÉGÉ « FONDATION TADAM ».**  
**(DOCUMENT 08-09/021) – 5ÈME COMMISSION (FAMILLE ET ENFANCE, LOGEMENT ET AFFAIRES SOCIALES)**

De la tribune, Mme Valérie BURLET fait rapport sur ce point au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

(Les deux administrateurs proposés sont Mme Josette MICHAUX, Conseillère provinciale et M. Philippe MAASSEN, Directeur général des Services de la Santé, Qualité de la Vie et Environnement)

La discussion générale est ouverte.

M. Jean-Marie BECKERS intervient à la tribune.

M. Dominique DRION intervient de son banc.

Mme Ann CHEVALIER, Député provincial, répond de son banc.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

#### **RÉSOLUTION**

*Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,*

*Vu la proposition d'adhérer à la Fondation privée pour la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine, en abrégé TADAM, telle que formulée par le Collège provincial ;*

*Considérant que cette Fondation a pour buts :*

- 1) *d'instituer un centre de traitement sur le territoire de la Ville de Liège (lieu non encore déterminé) où s'effectuera la délivrance de diacétylmorphine pharmaceutique à ingérer soit par intraveineuse soit par inhalation, ce centre disposant d'équipes médicale, psychologique, infirmière (à recruter) dans le cadre de l'expérience qui doit comparer les traitements pendant une période continue d'un an, la phase d'inclusion et d'évaluation portant la durée totale à 3 ans ;*
- 2) *de coordonner le recueil des données issues des institutions hospitalières (CHR - CHP – CHBA – CHC) assurant le suivi de la prise en charge ambulatoire des patients traités par méthadone ;*
- 3) *de gérer le centre.*

*Considérant dès lors qu'il est d'intérêt provincial d'adhérer à cette Fondation, dont l'action s'étend de manière principale à l'ensemble des citoyens de l'Arrondissement judiciaire de Liège ;*

*Attendu que cette adhésion porte aujourd'hui uniquement sur une cotisation de 1.000€ et nécessite la désignation de deux mandataires provinciaux pour faire partie du Conseil d'administration.*

*Attendu qu'il y a lieu également de procéder, sur proposition du Collège provincial, conformément au prescrit des articles 1.2. et 6 des statuts, à la désignation de :*

- a) *2 représentants de la Province de Liège (fondateur) à l'acte constitutif de ladite association*
- b) *2 administrateurs représentant la Province au sein de ladite Association*

*Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;*

## **Décide**

**Article 1 :** *d'adhérer à la Fondation privée pour la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine, en abrégé TADAM , en qualité de fondateur ;*

**Article 2 :** *d'adopter les statuts ci-annexés ;*

**Article 3 :** *de fixer la participation de la Province de Liège à MILLE euros,*

**Article 4 :** *de charger le Collège provincial de toutes modalités d'exécution de la présente résolution ;*

**Article 5 :** *de mandater M. André GILLES, Député provincial - Président, et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, pour signer l'acte de constitution de ladite Fondation*

**Article 6 :** *de désigner Mme Josette MICHAUX, Conseillère provinciale et M. Philippe MAASSEN, Directeur général Santé et Environnement, en qualité d'administrateurs représentant la Province au sein du TADAM*

**Article 7 :** *La durée des mandats, repris au point 6, est limitée à la durée de la présente législature.*

**Article 8 :** *La présente résolution sera transmise au Gouvernement wallon pour approbation et, ensuite, insérée au Bulletin provincial ;*

**Article 9 :** *de notifier la présente résolution à la Fondation dont question dès à présent, pour information, et dès approbation par l'autorité de tutelle, pour disposition.*

*En séance à Liège, le 21 octobre 2008*

*Par le Conseil*

<i>La Greffière provinciale</i>	<i>La Présidente</i>
<i>Marianne LONHAY</i>	<i>Josette MICHAUX</i>

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION – 2ÈME PHASE – DANS LE PARC DU CHÂTEAU DE JEHAY.  
(DOCUMENT 08-09/022) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, Mme Janine WATHELET-FLAMAND fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, ECOLO et CDH-CSP  
S'abstient : M. POUSSART

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de restauration des murs d'enceinte du potager du château de Jehay – Phase 2 – , estimée à 208.103,00 euros hors T.V.A., soit 251.804,63 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective du développement touristique du site de Jehay et de son château, et ce dans la continuité des travaux de restauration des murs d'enceinte entrepris au printemps 2008 (BE 2007) ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget extraordinaire 2008 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 17 septembre 2008 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu Le code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L 2222-2

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de restauration des murs d'enceinte du potager du château de Jehay – Phase 2, estimée à 208.103,00 euros hors T.V.A., soit 251.804,63. euros T.V.A. comprise.

#### **Article 2**

Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial,

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LE RENOUELEMENT DE LA TOITURE DU BÂTIMENT 7 ET ISOLATION THERMIQUE – 1ÈRE PHASE – À L'INSTITUT PROVINCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE VERVIERS (ORIENTATION TECHNIQUE) – ADJUDICATION PUBLIQUE.  
(DOCUMENT 08-09/023) – 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX)**

De la tribune, M. Jean-Luc NIX fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

### **Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux de renouvellement de l'étanchéité de la toiture du bâtiment 7 et isolation – 1<sup>ère</sup> phase à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale (Orientation technique) de Verviers, estimée à 75.817,55 € hors T.V.A., soit 91.739,24 € T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation des infrastructures scolaires existantes;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

***Attendu qu'un crédit de 97.000,00 euros est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2008 à l'article 736/26500/273000 en faveur du financement de ces travaux;***

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de renouvellement de l'étanchéité de la toiture du bâtiment 7 et d'isolation thermique – 1<sup>ère</sup> phase à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale (Orientation technique) de Verviers, estimée à 75.817,55 € hors T.V.A., soit 91.739,24 € T.V.A. comprise.

#### **Article 2**



Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de cette entreprise sont approuvés.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY

La Présidente,  
Josette MICHAUX

**QUESTION ÉCRITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À LA FORMATION EN LANGUE ALLEMANDE DONNANT ACCÈS AU GRADE D'ADJUDANT AU SEIN DES SERVICES D'INCENDIE.  
(DOCUMENT 08-09/017) - RÉPONSE DU COLLÈGE PROVINCIAL**

M. Heinz KEUL ne souhaite pas développer sa question.

Au nom du Collège provincial, M. André GILLES, Député provincial – Président, répond, à la tribune, à la question posée.

**SERVICES PROVINCIAUX : PATRIMOINE – ACQUISITION D'UN COMPLEXE DESTINÉ À LA PRATIQUE DU TENNIS.  
(DOCUMENT 08-09/024) – RÉUNION CONJOINTE DE LA 4ÈME COMMISSION (EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS ET JEUNESSE) ET DE LA 8ÈME COMMISSION (TRAVAUX).**

Mme la Présidente précise que ce document sera soumis à l'examen de la réunion conjointe de la 4ème Commission (Education physique, Sports et Jeunesse) et de la 8ème Commission (Travaux) ce mardi 21 octobre après la séance du Conseil provincial.

**Résolution**

Le Conseil provincial de Liège,

Considérant qu'il s'avère opportun, de mettre en œuvre un programme de formation à la pratique du tennis ;

Attendu, dans cette perspective, que l'acquisition d'un complexe tennistique peut être envisagée ; que dans ce contexte, les installations du « Tennis Club de la Sarte » à HUY s'avèrent présenter toutes les caractéristiques requises à cette fin ;

Considérant en effet que ce complexe, érigé en 1997 sur une superficie de 150.000 m<sup>2</sup> (parcelles cadastrées 1<sup>ère</sup> division, section B n° 1013M, 1012C2 et 1012Z), comprend 10 terrains extérieurs, 4 courts indoor, une cafétéria, une salle de restaurants, une salle de séminaire, une annexe multifonctionnelle ainsi que différents locaux de service ;

Considérant que la valeur de cet investissement est estimée au montant de 1.900.000,00 € ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et plus particulièrement son article 46 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Du principe de l'acquisition du complexe « Tennis Club de la Sarte » situé à Huy, d'une superficie de 150.000m<sup>2</sup>, cadastrée section B, n°1013M, 1012C2 et 1012Z, sous réserve de l'approbation de la subvention par la Région wallonne.

## **Article 2**

De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision.

En séance à Liège, le

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,  
Marianne LONHAY

La Présidente,  
Josette MICHAUX

<b>PROPOSITION DE MOTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À LA LIAISON CEREXHE-HEUSEUX-BEAUFAYS. (DOCUMENT 08-09/025)</b>
---

Mme la Présidente précise que ce document sera soumis à l'examen de la réunion conjointe de la 8ème Commission (Travaux) et de la 9ème Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie) en date du jeudi 23 octobre.

<b>COMPTE BUDGÉTAIRE 2007. (DOCUMENT 08-09/001) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)</b>
--

<b>PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2009. (DOCUMENT 08-09/002) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)</b>
---

<b>PROJET DE BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2009. (DOCUMENT 08-09/003) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)</b>
--

<b>1ÈRE SÉRIE D'EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES 2009. (DOCUMENT 08-09/004) – 7ÈME COMMISSION (FINANCES ET SERVICES PROVINCIAUX)</b>
---

Mme la Présidente rappelle que les points 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour initial ont été regroupés.

Ces quatre documents budgétaires ont été soumis à l'examen de la 7ème Commission et Mme Josette MICHAUX, Présidente, invite respectivement les rapporteurs à la tribune.

L'Assemblée entend :

- M. Alain DEFAYS, rapporteur pour le document 08-09/01
- M. Jean-Claude JADOT, rapporteur pour le document 08-09/02

La 7ème Commission invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, ces deux projets de résolution.

- Mme Denise BARCHY, rapporteur pour le document 08-09/03
- M. Karl-Heinz BRAUN, rapporteur pour le document 08-09/04

La 7ème Commission invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, ces deux projets de résolution.

La discussion générale est ouverte.

De la tribune interviennent respectivement : M. Abel DESMIT, Mme Marie-Claire BINET (amendement 1), Mme Chantal BAJOMEE, M. Serge ERNST, M. Gérard GEORGES, M. Dominique DRION (amendements 2 à 4), M. Alain DEFAYS et Mme Nicole DEFLANDRE.

Madame la Présidente prend acte que Mmes Fabienne CHRISTIANE, Mélanie GOFFIN, Jehane KRINGS, MM. Gérard GEORGES, Maurice DEMOLIN, Vincent MIGNOLET, Jean-Paul BASTIN et Fabian CULOT interviendront demain.

Par conséquent, la continuation de la discussion sur les documents budgétaires 08-09/01, 02, 03 et 04 est reportée à la prochaine réunion.

## **VI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.**

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008 est approuvé.

## **VII CLÔTURE DE LA RÉUNION.**

Mme Josette MICHAUX, Présidente, déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 16H55.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX